

REPUBLIQUE FRANCAISE**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE**
Mairie de LA CHAISE-DIEUSéance du 23 avril 2026, au lieu habituel, à
20h00
Date de la convocation : 10 avril 2026
Président de séance : Mme SAVINEL Armelle,
maire**Nombre de conseillers**

- en exercice : 15
- présents : 14
- votants : 15
- absents : 0

Liste des membres : Mme SAVINEL Armelle, maire, M. SPECCEL Gérard, Mme TISSIER Alice, M CARESMIER Guillaume, Mme ABONDANCE Aurélie, adjoints, M. LAVERROUX Yannick, Mme CHAMBON Régine, M. MARION Olivier, M VIALANEIX Bernard, Mme DEHEPPE Marie, M ROSSI Patrick, M BOUDET Gérard, Mme LEGER Carine et Mme FRAIOLI Marine.

Procuration (s) : Mme DUPON Dominique donne procuration à Mme TISSIER Alice

Secrétaire de séance : M. CARESMIER Guillaume

2026 – 47 Affectation du résultat 2025 Budget Principal Commune

Après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2025,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025,
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	211 455,77
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	327 132,55
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	538 588,32
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	108 650,23
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-246 995,00
Besoin de financement F. = D. + E.	138 344,77
AFFECTATION =C. = G. + H.	538 588,32
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	138 344,77
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	400 243,55
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

AR Prefecture

043-214300485-20260423-D_47_2026-DE
Reçu le 24/04/2026

2026

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité ouvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Le Conseil municipal vote l'affectation du résultat comme détaillé ci-dessus.

Le maire
Armelle SAVINEL

Le secrétaire de séance



Nombre de votants		15
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	15